



ÉCOLE PERCE-NEIGE
4770, boulevard Lalande
Pierrefonds, QC H8Y 1V2
Téléphone : 514-855-4239
www.csmb.qc.ca/perce-neige

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoy

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement
tenu le 5 novembre 2024 en mode virtuel**

• **Présences et quorum**

Étaient présents :

Présences :

Représentants des parents :

- Geoffrey Wright, parent;
- Nadia El Jilali, parent;
- Alpha Oumar Bah, parent;
- Dorcas Yofoua, parent;

**Représentants du
personnel :**

- Vincent Vanasse, Enseignant;
- Nina Tchiendji, Enseignante;
- Fatima Labbassi, Technicienne en service de garde

Membre de la direction :

- Cynthia Nelson, directrice
- Alyssa Tranchant, directrice adjointe

**Représentante de la
communauté :**

Nancy Oliva, Directrice du Carrefour 6-12 ans (présente)
Asmick Jean-Jacques, Président de La Corde (Absent)

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 18 :38

• **Rôles :**

Gardien du temps et du sujet : Vincent Vanasse

• **Mot du public :**

Aucun mot du public





ÉCOLE PERCE-NEIGE
4770, boulevard Lalande
Pierrefonds, QC H8Y 1V2
Téléphone : 514-855-4239
www.csmb.qc.ca/perce-neige

**Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoy**

**Résolution
2024-2025-024**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 5 novembre 2024 du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige plus de 6 heures avant la tenue de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Madame Nadia El Jilali et appuyée par Madame Dorcas Yofoua, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 5 novembre 2024.

Conseil d'établissement
Séance ordinaire du 5 novembre 2024 à 18h30
En mode virtuel

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- Présences et quorum
 - Rôles : gardien du temps
 - Mot du public
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 5 novembre (5 minutes)
 2. Courrier (1 minute)
 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 octobre (10 minutes)
 4. Suivi du procès-verbal (10 minutes)
 5. **Points d'adoption**
 - 5.1 Plan santé et bien-être (10 minutes)
 6. **Points pour approbation**
 - 6.1. Programmes d'activités intégrés (10 minutes)
 7. **Points de consultation**
 8. **Points d'informations**
 - 8.1. Rapport du représentant au Comité de Parents (5 minutes)
 - 8.2. Mot des représentants de la communauté (5 minutes)
 - 8.3. Rapport des enseignants (5 minutes)
 - 8.4. Rapport du service de garde (5 minutes)
 - 8.5. Rapport de la direction (5 minutes)
 9. Varia
 - 9.1 Événements parents Perce-Neige (10 minutes)
 - 9.2 Sécurité aux alentours de l'école
 - 9.3 Programmes particuliers au secondaire
 10. Levée de la séance et date de la prochaine réunion (1 minute)

Courrier

Aucun courrier aujourd'hui.

Lecture et adoption du procès-verbal du 10 octobre 2024





ÉCOLE PERCE-NEIGE
4770, boulevard Lalande
Pierrefonds, QC H8Y 1V2
Téléphone : 514-855-4239
www.csmb.qc.ca/perce-neige

**Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoy**

**Résolution
2024-2025-025**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2024 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Nina Tchiendji et secondée par Madame Nancy Oliva, il est résolu l'unanimité,

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2024 du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige.

Suivi du procès-verbal

Correction du genre du président du conseil d'établissement dans la section délégation de pouvoir à la direction. Il faut le mettre au masculin.

Points pour adoption

Révision Plan de lutte à l'intimidation

**Résolution
2024-2025-026**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 75.1, dernier paragraphe, de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Perce-Neige doit réviser annuellement son plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école et le cas échéant, le reconduire sur la proposition de Madame la directrice ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 83.1° de la LIP, le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation annuelle des résultats de l'école en regard de la lutte contre l'intimidation et la violence ;

CONSIDÉRANT que, sur la base de cette évaluation, Madame la directrice a élaboré un projet d'actualisation du plan de l'école pour lutter contre l'intimidation et la violence, qui répond à notre réalité et aux exigences des articles 75.1 et 75.2 de la LIP ;

CONSIDÉRANT que Madame la directrice s'est assurée de la participation des membres du personnel de l'école dans l'élaboration de son projet d'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (Cf. l'art. 77) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Vincent Vanasse et appuyé par Madame Nina Tchiendji, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, conformément à l'article 75.1 de la LIP, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2024-2025 de l'école Perce-Neige, tel que proposé, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Points pour approbation

Activités intégrées





ÉCOLE PERCE-NEIGE

4770, boulevard Lalande

Pierrefonds, QC H8Y 1V2

Téléphone : 514-855-4239

www.csmb.qc.ca/perce-neige

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoy

Résolution 2024-2025-027

- Madame Cynthia présente les activités intégrées qui se sont ajoutées au tableau.
- Elle explique que les élèves ne paient pas les sorties. Par conséquent, la direction n'est pas dans l'obligation de présenter les activités. Cependant, la direction souhaite quand même informer les membres du CÉ de toutes nos activités et la vie à l'école.
- Elle indique le pourcentage couvert par la mesure culture à l'école. (L'école couvre 25%).
- Présentation des activités de 5^e et 6^e années.

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école Perce-Neige le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par Madame la directrice;

CONSIDÉRANT que la proposition de Madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{re} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus, tout comme ces dépenses, s'ajoutent au budget de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Vincent Vanasse et secondé par Madame Dorcas Yofoua, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités proposées par Madame la directrice, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Points pour consultation

Il n'y a aucun point de consultation.

Points d'informations

Rapport du représentant au Comité de parents





ÉCOLE PERCE-NEIGE

4770, boulevard Lalande

Pierrefonds, QC H8Y 1V2

Téléphone : 514-855-4239

www.csmb.qc.ca/perce-neige

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoy

- La première réunion du comité de parents était le 24 octobre. Il y a une petite formation pour les nouveaux membres. Ils étaient nombreux. M. Lavoie était présent. Il a parlé des postes qui ont été comblés et les postes restants. Il a souligné l'évènement de Bedford. À cet effet, il y aura des affiches pour la sensibilisation. Il a parlé de la climatisation dans les nouvelles écoles et dans les nouvelles annexes.
- Questionnement en lien avec le service de transport de courtoisie pour Perce-Neige et Harfang des neiges. Ce point sera rediscuté à la prochaine rencontre.
- Élections des représentants. Madame Tania Naim est présidente. C'est sa dernière année. Elle insiste sur l'implication des parents. Elle a parlé de la formation obligatoire de tous les membres du CE.
- Les rencontres du comité de parents seront en mode virtuel (à part la première et la dernière).

Mot des représentants de la communauté

- Le Carrefour 6-12 offre de l'aide aux devoirs durant la semaine.
- Le rattrapage scolaire se fait le samedi de 9h-12h. Il y a aussi des activités sportives dès 12:30, dont le soccer et basket.

Rapport des enseignants

- M. Vincent parle de la thématique de l'Halloween : Le Bal masqué. Les élèves et les enseignants, dont la 3^e année, ont aidé à décorer. Il y a eu de la danse dans le gymnase.
- 16 novembre : tournoi de hockey Cosom à Beaubois.
- 23 novembre : tournoi de soccer à Gentilly.
- Équipe de flag football mixte a gagné le premier tournoi du 16 octobre.

Rapport du service de garde





ÉCOLE PERCE-NEIGE

4770, boulevard Lalande

Pierrefonds, QC H8Y 1V2

Téléphone : 514-855-4239

www.csmb.qc.ca/perce-neige

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoy

- Augmentation du nombre d'élèves au service de garde.
- Activités liées à l'Halloween lors de cette semaine. Prolongation du thème du bal masqué.
- Préparation des activités : Janvier glissade à Mont Saint-Sauveur. Vise tous les élèves de l'école. Éducatrices et TES qui accompagneront les élèves. Mme Fatima sera aussi présente. 34\$/élève. Le SDG assumera les frais de transport.
- Croisière au port de Montréal : 13 juin. 30\$/élève. Le SDG assumera les frais de transport.
- Proposition de la direction d'intégrer les activités du SDG dans le tableau des activités intégrées.
- Questionnement sur le temps alloué aux enfants pour manger lors de la période du dîner.

Rapport de la direction

- Mme Cynthia explique que le 23 octobre, il n'y avait pas d'eau dans le bâtiment (coupure de la ville). Les parents du SDG avaient été avisés. Le CSSMB a livré des toilettes chimiques et des points d'eau.
- Halloween s'est bien déroulée.
- Fin de l'étape approche. Les bulletins seront remis avant la rencontre de parents du 21 novembre. Ce sera en présentiel. Les professeurs vont transmettre une lettre d'invitation aux parents.
- 1er novembre : Journée sur l'inclusion. Conférence et Ateliers formatifs.
- Célébration de la semaine contre la violence et l'intimidation du 21 au 25 octobre.
- 1^{er} novembre : Journée sur l'inclusion. Conférence et Ateliers formatifs offerts aux enseignants.
- 7 novembre : Présentation de la 6^e période auprès des élèves du 3^e cycle par Laurent Duvernay Tardif. Le programme est gratuit. C'est un programme parascolaire sports/arts après l'école.
- La construction est terminée.

Varia





ÉCOLE PERCE-NEIGE
4770, boulevard Lalande
Pierrefonds, QC H8Y 1V2
Téléphone : 514-855-4239
www.csmb.qc.ca/perce-neige

**Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoy**

Suggestion de faire un évènement parent

* Organisation d'une activité pour inviter les parents dans l'école : soirée de jeu, un souper etc.

M. Vincent appuie l'idée de M. Wright. Il propose des activités liées au sport : parents contre enfants ou enseignants etc.

* M. Wright propose à Mme Nadia de parler du sujet sécurité en privé avec lui.

10

**Résolution
2024-2025-028**

Levée de la séance et date de la prochaine réunion

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Madame Nadia et appuyée par Madame Nina, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire du 5 novembre 2024 à 20h25

La prochaine rencontre aura lieu le 16 décembre à 18h30 au salon du personnel.

M. Geoffrey Wright
Président

Cynthia Nelson
Directrice





ÉCOLE PERCE-NEIGE
4770, boulevard Lalande
Pierrefonds, QC H8Y 1V2
Téléphone : 514-855-4239
www.csmb.qc.ca/perce-neige

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoy

Liste des documents joints annexés au présent procès-verbal

Sujet de l'annexe
Avis de convocation
Procès-verbal du 27 avril 2023
Plan de lutte à l'intimidation
Programme des activités intégrées

